



Demande titre séjour épouse et parent des enfants réguliers

Par **Soso7**, le **09/01/2019** à **09:32**

[quote]
Bonjour

Je suis marié en Tunisie et j'ai deux filles j'ai entre en France avec visa touristique depuis mai 2017 et visa est expiré mon mari a la carte séjour de 10 ans et ma grande fille 3 ans nè en Tunisie elle a la carte circulaire et la petite aussi nè en France au mois de juillet 2018, comment je peux avoir ma carte séjour sans regroupement familial et il faut attendre combien de temps et merci.

[/quote]

Par **youris**, le **09/01/2019** à **10:53**

bonjour,

pourquoi ne voulez pas utiliser la procédure de regroupement qui correspond à votre situation ?

étant en situation irrégulière, vous devrez retourner dans votre pays pour demander dans un consulat de france, un visa long séjour.

vous pouvez vous renseigner auprès de votre préfecture.

salutations